

FICHE N°7 – REGULATEUR SCOLAIRE

Textes de référence	LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
Description du poste	<p>L'enseignant régulateur fait partie d'une équipe d'accompagnement départementale qui s'inscrit dans un processus de résolution de conflit. Son action vise à restaurer un climat scolaire apaisé en favorisant les liens entre l'école, l'élève et sa famille lorsque la communication est mise à mal dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire.</p> <p>L'enseignant régulateur peut-être sollicité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour apporter un appui aux équipes confrontées à des faits d'incivilité et de violence. Son intervention peut prendre des formes multiples : médiation, observation, écoute des enseignants, participation à des temps de concertation ou de formation, analyse de situation. ✓ Pour aider des enseignants démunis devant des élèves affectés de troubles graves du comportement. Dans ce cas, il contribue à la prise en charge de la situation de l'élève concerné, il met en relation l'école ou le collège (ou l'établissement) et les partenaires susceptibles d'être impliqués, et favorise l'élaboration d'un projet apportant une solution durable à la situation de l'élève. ✓ Pour intervenir dans une situation de crise ou de suivi de crise, dans le cadre d'une action concertée. ✓ Pour répondre à des demandes individuelles : parents, enseignants, partenaires extérieurs...
Conditions de recevabilité	
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance du système éducatif. ✓ Capacité à gérer le stress et les situations de crise ✓ Capacité à évaluer une situation et son niveau de gravité. ✓ Capacité à communiquer et à rassurer. ✓ Capacité à se positionner comme personne ressource et personne conseil auprès des écoles ou des collèges, les membres du pôle climat scolaire, les directeurs et leurs adjoints, les partenaires institutionnels, les personnels de soins, les personnels associatifs, ... ✓ Capacité à dégager des espaces de médiation et des rituels de « désamorçage » en identifiant des voies de sortie de crise possibles. ✓ Capacité à participer à la formation des enseignants (intervention stages directeurs et animations pédagogiques).